

Groupe de travail
**Fonctions
support RH!!**

finances
Solidaires

Un GT de plus à mettre dans les statistiques !

SYNDICAT NATIONAL
Solidaires
Finances
Publiques

DOUANES
Solidaires

Solidaires
CCRF & SCL

Solidaires
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires finances

I.D.D.
Solidaires

Le groupe de travail ministériel sur la fonction RH de ce jour avait d'abord été repoussé. Il est intervenu 6 jours après l'annonce de suspension du raccordement de l'ONP (Office National de Paye) au SI paye. Annonce qui a fait grand bruit dans les médias en début de semaine ; comme cela était prévisible eu égard à l'importance de ce projet pour l'ensemble de la Fonction publique d'État et à la gabegie financière et au gâchis humain et intellectuel qu'il représente. Nous ne devons qu'au débat actuel sur les écoutes téléphoniques entre responsables politiques et de la disparition malheureuse d'un Boeing de la Malaysia Airlines avec 239 personnes à son bord, l'atténuation de son impact public.

Cette situation nous a imposé quelques interventions préalables générales relatives à tout projet de mutualisation (on en connaît la tendance, très à la mode en ce moment).

Suspension du raccordement au SI PAYE de l'ONP : On attend du concret !

L'ONP est un des principaux champs de mutualisation interministérielle des fonctions support transverses. Son importance est chaque fois mise en avant dans les relevés du Comité interministériel de la Modernisation de l'Action publique (CIMAP) et les Projets ministériels de modernisation et de simplification (PMMS). Suite à l'annonce de la suspension du raccordement au SI Paye, faite uniquement ORALEMENT le 7 mars aux fédérations syndicales, Solidaires Finances considère qu'il y a urgence à convoquer très rapidement le Comité de suivi ministériel, demandé unanimement par les partenaires syndicaux et ce, en présence de toutes les directions de Bercy : SG, DGFI, DGDDI, DGCCRF, INSEE....

Nous avons donc exigé un point d'information en séance sur les suites données par les directions après l'annonce de suspension qui a suscité inquiétude et désarroi parmi les agents concernés et compte tenu de la forte tendance au

«sauve qui peut» individuel, au risque même de perdre un poste qui ne va pas nécessairement disparaître dans la reconfiguration des activités de l'ONP. En effet, les informations dont nous disposons font apparaître des dissymétries d'informations et de traitement.

Il n'est pas question pour Solidaires Finances d'observer en silence que les agents de l'ESI Rennes ou du SCN ONP qu'ils soient titulaires ou contractuels soient traités différemment (ainsi, certains agents ayant déjà un poste à profil utilisent leur «réseau professionnel» pour faire des offres de service dans certaines directions). Ceci dénote une absence de maîtrise de la situation par l'administration.

Pour faire face à cela, Solidaires Finances exige la transparence complète sur les démarches initiées par l'administration à tous les niveaux et communications aux fédérations syndicales de toutes les notes internes...

Groupe de travail du 13 mars 2014 sur la mutualisation des fonctions support RH



(suite page 1) Le 7 mars, Solidaires Finances a insisté sur l'importance du caractère MINISTERIEL du Comité de suivi. Car il est le seul, à ce niveau à avoir vocation à regrouper toutes les directions et structures concernées pour éviter le désordre dans la gestion de cas particuliers et le risque que certains «restent sur le carreau».

L'autre risque est d'être confronté à une démultiplication d'initiatives locales et de saisine d'une multiplicité d'instances. Démultiplication et éparpillement qui auront pour effet de diluer la nature des informations et d'entraîner des gestions éclatées - et pas forcément équitables - des situations concrètes.

L'administration a la responsabilité de mettre en place une coordination ministérielle de concertation qui réponde aux enjeux et au choc provoqué par l'annonce de suspension, même si depuis 2 mois de nombreuses rumeurs couraient quant à l'avenir de l'ONP.

La Directrice ministérielle des Ressources humaines a refusé de répondre en séance au prétexte que ce point n'était pas inscrit à l'ordre du jour. Elle ne s'est pas déclarée hostile à la tenue rapide d'une première réunion du comité de suivi.



SIRHIUS et CSRH impactés par la mutualisation via l'ONP

L'objet de la réunion du 13 mars portant sur le «projet de mutualisation de la fonction support RH», ministériel celui-ci, nous observons que sa mise en œuvre ne peut qu'être liée à l'avenir de l'ONP. Dans toutes les directions et services, cette fonction support RH est déjà fragilisée par la mise en place des CSRH et par le déploiement de SIRHIUS imposés par la création de l'ONP et la volonté de payer les 2 500 000 fonctionnaires via le SI Paye aujourd'hui suspendu.

Il est donc impossible de dissocier les sujets ONP et la fonction RH. Nous exigeons que le groupe de travail prévu sur les grands projets structurants soit remis à l'ordre du jour.

Nous rappelons que le déploiement de SIRHIUS et la mise en place des CSRH se sont souvent effectués «à la va comme je te pousse», comme à la DGFIP et à la DGDDI où sévit la « politique du fait accompli » pour la création des CSRH, comme à l'INSEE pour ce qui est de la généralisation de SIRHIUS.

Mme Fejoz, DRH, a convenu que la corrélation était judicieuse et qu'il fallait reprogrammer une réunion ministérielle rapide sur ces sujets.

Mutualisation de la fonction RH : On nous cache tout, on nous dit rien !!

Nous avons déploré une fois de plus l'absence d'éléments précis de bilan (effectifs concernés, localisation, activités et évolution de celles-ci...) permettant d'évaluer l'intérêt des mesures déjà prises et la nature des gains et économies escomptés par les ministres.

Il ne nous a pas échappé que la première mesure de l'annexe 1, intitulée «élaborer un schéma-type de répartition des tâches en matière de Ressources humaines entre le SG et les directions «métier», n'était pas soumise à la discussion. Or, **cette mesure nous semble la plus emblématique** de ce processus d'évolution de la fonction RH dans son ensemble. **C'est la seule à concerner les 5 200 ETPT dédiée à cette fonction.**

Sur ce point, Mme Fejoz nous a «rasuré» sur le fait que cette mesure n'était ni abandonnée, ni suspendue, ni «renvoyée aux calendes».

Elle nous a expliqué que du fait de «sa complexité», l'évaluation des impacts complets ne peut pas encore être mesurée et qu'un travail approfondi avec les directions concernées était nécessaire.

Elle a proposé une réunion spécifique sur ce seul schéma de répartition, sur une journée programmée à une date ultérieure.

5 mesures sur 7 abordées

Finalement, 5 mesures de l'annexe 1 de la lettre du 29/10/2013 ont été abordées :

- « confier l'organisation mutualisée des concours communs de catégorie C à la DGFIP » ;
- « confirmer la gestion budgétaire des crédits de sécurité et santé au travail au niveau régional par les correspondants chorus des délégations actions sociales et optimiser le circuit de gestion des titres restaurants » ;
- « déconcentrer les enveloppes budgétaires portant sur les crédits « sécurité et santé au travail » ;
- « confier aux services de la DGFIP, le support des délégations de l'action sociale, par convention et après avoir étudié les conséquences en termes d'effectifs » ;
- « engager la rationalisation de la restauration collective en réduisant le nombre d'associations gestionnaires ».

Au-delà des documents fournis, plus ou moins intéressants en termes d'effectifs, d'efficacité, de conséquences sur les organisations du travail, sur les applications informatiques et leur maintenance... Rien ou très peu sur les impacts pour les emplois ou les économies budgétaires. C'est à se demander d'ailleurs pourquoi certaines mesures se sont retrouvées dans la liste de celles devant être mutualisées. Seuls, nous a-t-on dit « des objectifs de rationalisation et de pragmatisme » seraient poursuivis à travers leur mise en œuvre.

Sur le concours commun de catégorie C dont l'organisation doit être confiée à la DGFIP, il a été précisé que compte tenu des risques « d'organisation dégradée du concours en lien avec l'existence de deux applications informatiques (SG/SEP et DGFIP) qui ne permettent pas les mêmes choses », le choix a été fait de ne commencer le nouveau dispositif qu'avec le concours d'octobre 2015.

Par contre, quatre des mesures examinées relèvent de la sphère de l'Action sociale. Elles ont déjà fait l'objet de discussion dans les groupes de travail du CNAS (Comité national de l'Action sociale). Ce qui, pour Solidaires Finances, pose un problème d'articulation entre deux instances distinctes : le comité technique ministériel et le CNAS. Pour l'avenir nous avons donc réclamé un groupe de travail commun de ces deux instances.



Solidaires
SYNDICAT NATIONAL
Finances
Publiques

Solidaires
DOUANES

Solidaires
CCRF & SCL

Solidaires
Sud
INSEE

Sud Centrale
Solidaires

Solidaires
I.D.D.

Cerise sur le gâteau



Pour conclure sur une note d'humour, nous avons évoqué le contenu du PMMS actualisé du 17 février dernier page 27 paragraphes 2.2 relatif à « l'optimisation des fonctions transverses » qui concerne les fonctions support au niveau ministériel.

Ce paragraphe vante et vend la méthode choisie : un calendrier de mise en œuvre en relation étroite avec les directions concernées, l'organisation de la prétendue « concertation » avec les syndicats et qui prétend « qu'une information particulière est accordée aux agents sur l'avancement du projet. »

Au vu de la réunion d'aujourd'hui, l'administration pense certainement avoir tenu ses objectifs en nombre de réunions publiées au Bilan social. **Tout irait donc pour le mieux dans les ministères exemplaires de Bercy ! Première réponse les 18 et 20 mars prochains !**

Halte à la provocation !

L'administration a programmé le vendredi 14 mars un groupe de travail intitulé mesures d'accompagnement aux restructurations. Hormis le fait que les propositions faites, dans la fiche portant sur la mise en œuvre des textes, sont considérées comme de véritables provocations, la tenue de ce groupe de travail à la veille d'une semaine de mobilisation, d'actions et de grève d'ampleur ne peut être comprise que comme une véritable provocation.

C'est mépriser notamment les agents qui seront en grève le 20 mars à la Douane, à la DGFIP, à la Concurrence Consommation engagés depuis plusieurs mois dans des actions contre les projets « de plans et de démarches stratégiques » et les suppressions d'emplois qui leurs sont imposés. Avec les conséquences que l'on connaît : le démantèlement des missions ou l'impossibilité de les exercer et une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail. C'est pourquoi Solidaires Finances ne participera pas à cette réunion.

Solidaires Finances appelle l'ensemble des agents à dire STOP et à participer massivement aux actions organisées à Paris et sur tout le territoire pour imposer d'autres choix aux finances.

Solidaires
finances